

↓ **Canalisations : les travaux reprennent en septembre**



Ils étaient annoncés depuis longtemps, depuis 2008. Mais nous ne sommes pas les seuls à être concernés par le changement des canalisations et des compteurs d'eau, alors il a fallu attendre et nous n'avons été éligibles que cette année pour la rue principale du bourg.

Les travaux ont été rondement menés avec une seule tranchée sur un côté de la rue et des petites perçées transverses pour accéder aux maisons situées de l'autre côté. Vraiment bien peu de gêne pour les habitants et après une interruption bien méritée pour les ouvriers en août, les travaux devraient reprendre en septembre avec la réalisation de la fin de la tranchée principale jusqu'à hauteur de la mairie et pose des nouveaux compteurs résistants au gel.

Le reste du village devrait être concerné plus tard d'ici un an ou deux, sans calendrier précisément fixé.



↓ **Presbytère : les tomettes sont parties !**



Depuis quelques années, le presbytère est manifestement dévasté et laissé à l'abandon. Cheminée arrachée (ci-contre à gauche), carrelage ancien enlevé... Malgré tout, les tomettes étaient soigneusement entassées près des fenêtres comme le montre notre photo prise il y a deux ans (ci-contre à droite).

Eh bien, ce n'est plus le cas ! Au matin d'une journée de ce mois d'août, des promeneurs ont en effet constaté qu'une société de

Cosne spécialisée dans le débarras et la ferraille les emportait.

Ce genre de carrelage est, comme les petites tuiles de bourgogne, très prisé pour les rénovations à l'ancienne. Alors, sur quelle décision cette société a-t-elle pu prendre ces tomettes ? Dans quelles conditions a-t-elle pu en devenir acquéreur ? Cette question sera bien évidemment posée lors du prochain conseil municipal.

Mais n'aurait-il pas été souhaitable puisqu'il s'agissait d'un bien public, que la commune avise les habitants de son souhait, en le justifiant, de se débarrasser de ce carrelage ? Son acquisition aurait peut-être intéressé quelqu'un. En tout cas, c'est certain, bientôt il ne restera plus rien de notre presbytère, sinon une coquille vide et dans un état pitoyable !



Du côté parvis de l'église, la rive qui menaçait de tomber il y a quelque temps a été enlevée mais pas remplacée. Les tuiles sont prêtes à tomber maintenant, elles aussi. Et après... ?

Par contre, la façade de l'ancienne mairie est en cours de rénovation par un de nos agents d'entretien qui l'habite. Les résultats sont prometteurs. Cela devrait constituer le début d'un ensemble avec le ravalement de l'église (voir page 3).

Et si le presbytère était lui aussi rénové... mais ça, c'est une autre affaire !



Clientélisme, conflit d'intérêts, comment ça marche ?

Au-delà de l'actualité, il nous a semblé intéressant de mener quelques recherches sur cette question. Voilà ce que nous avons trouvé.

Clientélisme / « Relation qui à Rome unissait un patron à son client; Relations d'intérêt entre les hommes politiques et les citoyens, échange de faveurs (commission, appel d'offre attribué préférentiellement contre vote et soutien à la campagne électorale, etc.) ».

« Pour un homme ou un parti politique, fait d'élargir son influence par des procédés démagogiques d'attribution de privilèges ».

En politique, il s'agit donc d'un terme péjoratif inspiré de la pratique antique et couvrant les relations intéressées entre politiques et citoyens. Le clientélisme est alors une faveur injustifiée accordée à une personne, souvent en échange d'un vote.

Vous me direz que la quête de l'électeur, c'est la base d'une campagne électorale et que s'occuper des gens n'est pas en soi du clientélisme. Alors, quand est-il caractérisé ? En fait, le clientélisme est constitué lorsque la recherche d'électeurs se transforme en marché, donnant, donnant, du genre : « tu affiches pour moi, tu tiens un bureau de vote pour moi, ou encore tu votes pour moi » et en contrepartie « je te donne ce que tu me demandes, en général un service qui t'oblige ». C'est donc un marché, un engagement de personne à personne, chacune des parties étant bien identifiée par l'autre. Les enjeux étant, bien évidemment, d'une part le vote et d'autre part la satisfaction d'intérêts personnels. C'est ainsi que va se tisser le lien du clientélisme et de la politique. L'échange en question est généralement basé sur les moyens d'action offerts par l'argent public et l'attribution de la faveur intervient toujours de manière personnalisée, en l'absence de tout droit. C'est en quelque sorte parce que je le veux que toi, tu auras ce que tu demandes, arbitrairement.

Mais pour que cela marche et remplace le fonctionnement normal d'un service public, il faut qu'ait préalablement été installé un système rendant la gestion des services publics la plus opaque possible : par des simulacres de commission d'attribution, par la prise aléatoire de décisions, par l'absence d'objectifs, par l'absence d'évaluation... Pour éviter ces dérives, il faudra donc veiller jalousement à la transparence de toutes les décisions prises et des résultats de celles-ci.

Nous avons également pu lire que ces pratiques clientélistes s'observeraient majoritairement au sein des collectivités locales parce qu'elles ne peuvent exister que dans un lien de proximité. Peut-être bien... En tout cas, s'agissant d'intérêts personnels, il est certain que ces pratiques se moquent des contenus Gauche, Droite, et qu'en ce sens, elles sont la négation de la politique puisqu'elles ne supposent pas l'existence d'un engagement sur un projet collectif. C'est en cela qu'elles peuvent être néfastes à un bon fonctionnement démocratique et au débat d'idées.

Conflit d'intérêts / C'est la situation dans laquelle se trouve un agent public, un avocat, un médecin, un homme politique, un cadre ou un dirigeant d'entreprise lorsque ses intérêts personnels sont en concurrence avec la mission qui lui est confiée, l'intérêt de son administration ou de sa société. Une telle concurrence d'intérêts nuit à la neutralité ou à l'impartialité des décisions. Il y a alors naturellement suspicion d'indélicatesse.

Il existe de nombreuses formes sous lesquelles se manifeste le conflit d'intérêts, comme : « les opérations entre apparentés (contrat avec soi-même lorsque dans une transaction la personne prenant la décision de choisir le fournisseur a lui-même des intérêts chez ce dernier, intérêts familiaux...), le conflit de mission, lorsque deux responsabilités sont exercées simultanément alors qu'elles peuvent entrer en conflit, le délit d'initié, le favoritisme politique dans l'attribution de contrats et dans les nominations à des postes de responsabilité; l'acceptation par une personne responsable de fonctions décisionnelles de cadeaux ayant une valeur plus que symbolique ou de pots-de-vin offerts par des personnes au sujet desquelles la personne responsable est appelée (dans l'exercice de ses fonctions) à prendre des décisions ou à exercer son jugement, etc. »

Dans les emplois publics, des règles existent et imposent certaines incompatibilités de fonctions : c'est la séparation des pouvoirs, la séparation entre fonction publique et activités marchandes ou commerciales. D'autres règles imposent aussi la déclaration de liens de parenté ou de connexité, et obligent à décliner une mission lorsqu'une situation de conflit d'intérêts se présente. Mais ces règles, en l'absence de transparence et d'évaluation ne sont, malheureusement, pas toujours respectées.

Le saviez-vous ?

Nous accueillons tous les étés dans notre gîte de nombreux pèlerins qui apprécient généralement cette halte sur leur chemin vers Compostelle. Mais, savez-vous ce qu'est une année « jacquaire » ?

Eh bien, une année est appelée ainsi lorsque le 25 juillet, jour de la Saint Jacques, tombe un dimanche. C'était le cas justement cette année.



Donc voilà, le ravalement du clocher est terminé. De face l'église est belle, claire... un résultat formidable, apprécié de l'ensemble des habitants.

Sauf que ... souvenez vous le ravalement du clocher a été voté au cours du conseil municipal du 27 juin 2009, pour un devis hors taxe de 19 112,59 €. La société Gauge, la moins disante, a été retenue ce jour là pour effectuer ce travail. Mais ce qui a été accepté alors par la majorité des conseillers c'est le ravalement de l'ensemble du clocher ou pour être plus précis le ravalement des quatre côtés du clocher. Cela paraît logique, non ?

Eh bien, pas du tout... nous avons mal compris ! Seuls trois côtés ont été traités bien que cela ne soit nullement mentionné dans le devis. Nous attendrons la facture, peut-être que la somme dont la commune sera redevable tiendra compte de cette diminution du nombre de côtés ravalés ! Sinon il est clair que le devis pour lequel une majorité de conseillers a voté n'était pas le moins

cher.

Autre chose, pourquoi n'a-t-on pas lancé en 2009 un appel d'offre pour le ravalement de la totalité du bâtiment ? nous aurions aujourd'hui une église extérieurement entièrement

entièrement rénovée et pas seulement une façade, ce qui n'est guère joli. Serait-ce justement pour ne pas avoir une commande dépassant les 20 000 € HT, commande qui obligerait à sortir du fonctionnement habituel avec un prestataire toujours le même ?

Allez savoir.



↓ **Dangers aux alentours du lavoir**

Le faitage et les rives de notre lavoir sont en très piteux état. Il est même prudent de faire attention aux chutes d'éléments en ciment en se promenant alentours. Ce lavoir, appelé lavoir de la fontaine Saint-Jean fait partie de notre patrimoine, cité dans le n° 125 des « annales des pays nivernais » éditées par la Camosine. La Camosine, comme chacun sait, est une association de sauvegarde du patrimoine rural à laquelle notre commune verse chaque année une cotisation. Grâce aux subventions qu'elle accorde de nombreux éléments de ce patrimoine sont ainsi réhabilités et sauvegardés. Ne pourrait-on pas pour notre lavoir de la fontaine Saint-Jean monter un dossier afin d'obtenir l'aide financière que nous n'avons pas sollicitée pour le petit lavoir de l'Hôpital, ni même pour le ravalement d'une partie du clocher de notre église. Les subventions accordées ne sont généralement pas très élevées mais pour notre petite commune cela représente tout de même beaucoup et permettrait certainement sans tarder de remettre en état ce bâtiment.

A propos de Camosine, saviez vous que les adhérents, comme la commune, reçoivent gratuitement chaque numéro des annales ? Celles-ci devraient donc être consultables en mairie par qui le souhaite .



↓ Vous avez dit Cidex ?

Vous avez tous reçu, en juillet dernier, un courrier de la Direction du Courrier de La Poste vous faisant obligation, sous peine de non distribution, de faire connaître à **tous** vos interlocuteurs (c'est à dire souvent de nombreuses personnes) votre numéro de Cidex (numéro de votre groupe de boîte à lettres). A cet effet, des cartes pouvaient même être mises à votre disposition. La Poste, dans les villages comme le nôtre dépourvus de noms de rues et de numéros, a ainsi résolu son problème d'acheminement du courrier. Par contre, pour nous habitants de la commune, la gêne occasionnée par cette absence de numérotation comme de dénomination des rues reste entière. Comment indiquer dans ces conditions une adresse claire et précise aux livreurs, aux dépanneurs, aux personnels de santé (médical, paramédical, samu ...) qui peuvent être amenés à intervenir à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit ? Certes Monsieur le Maire a, en réponse à nos demandes réitérées sur le sujet, affirmé, début avril, lors du dernier conseil municipal dédié au budget, qu'une étude était en cours pour chiffrer le coût de ce projet. Mais où en est-on aujourd'hui ? Peut-on espérer une simplification de la vie des habitants avant la fin de l'année ? En tout cas, la numérotation des habitations et la dénomination des voies, si elles avaient été réalisées plus tôt, auraient à l'évidence pu éviter l'affaire des Cidex. *Jean Claude Kuntzmann*

↓ Quel est le cimetière le plus mal entretenu de la région ?



Il se pourrait bien que ce soit le nôtre ! Depuis notre dernier journal, dans lequel nous nous plaignions de l'état du cimetière, du désherbant a bien été épandu, mais apparemment pas partout. Cela pourrait réellement être un progrès si les allées avaient aussi, ensuite, été nettoyées. Malheureusement cela n'a pas été le cas et le résultat est plutôt affligeant (photos ci-contre

prises à la fin du mois d'août). Si on ajoute à ce manque d'entretien des allées, l'absence d'entretien des murs, il semblerait que l'on puisse vraiment prétendre à l'attribution de ce triste record.

↓ A quand le règne de l'entraide ?

Proposer de l'aide à quelqu'un ou savoir recevoir celle qu'on nous offre avec simplicité et bonhomie pourrait tellement faciliter et enrichir le quotidien de chacun. Malheureusement, il semble que de vieilles querelles perdurent et assombrissent la vie du village. Pour notre bien nous devrions pouvoir les dépasser, et il me semble que dans l'entraide cela devrait venir naturellement...

Alors, on s'y met ?

Philippe Pierrat

↓ Citations

Pour faire la paix avec un ennemi, on doit travailler avec cet ennemi, et cet ennemi devient notre associé. *Nelson Mandela*

La paix n'est pas l'absence de guerre, c'est une vertu, un état d'esprit, une volonté de bienveillance, de confiance, de justice. *Baruch Spinoza*

Tout groupe humain prend sa richesse dans la communication, l'entraide et la solidarité visant à un but commun : l'épanouissement de chacun dans le respect des différences. *Françoise Dolto*

Agenda

Animations / Renseignements Office du tourisme de Prémery / 03 86 37 99 07

Cinéma itinérant / renseignements 03 86 21 46 46 / 06 82 99 17 48



Arbourse Info

Association collégiale

Le Bourg
58350 ARBOURSE

Journal indépendant, gratuit, distribué en boîte à lettres

Pour nous contacter, adhérer, diffuser des informations ou des annonces, appelez nous au

06 08 60 37 45

ou envoyez nous un message à arbourse-flashinfo@orange.fr

Adhésion : 6 € par trimestre

Annonce : 3€

Rédaction : Claude Tardy

Comité de rédaction :
membres actifs de l'association